

Arrêté

OBJET : Renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE ;

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, et particulièrement l'article 6, 1^{er} alinéa,

VU la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne de droit commun établie au 1^{er} août 2020,

VU la demande de maintien d'inscription sur la liste d'aptitude déposée par l'agent.

ARRETE

ARTICLE 1er : Est maintenu sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise, le fonctionnaire désigné ci-après :

MALLET Chantal

Commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAIZON

ARTICLE 2 : L'inscription est renouvelable une dernière fois.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur de l'agent concerné.

ARTICLE 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly-Saint-Marcel, le 27 juin 2023.

**Le Président,
Michel CHAPUIS**



AR Prefecture

043-284300027-20230627-202313-AR
Reçu le 27/06/2023